

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 22 FEVRIER 2020

Objectifs de cette réunion

- ↳ Point sur les licences
- ↳ Événementiel
- ↳ Conseil d'honneur
- ↳ Assises de l'arbitrage

Point sur les licences

- ↳ A ce jour le Comité des Vosges compte 2016 licenciés soit 11 de plus que la saison précédente à la même date (+ 0,5 %) la ligue connaît une progression de + 2,7 % et la fédération une augmentation de + 1,4 %.

Le dispositif local d'accompagnement est lancé, la première réunion a eu lieu le 15 janvier à Chavelot.

Des journées consacrées au basket féminin sont organisées par Thierry Lemonnier.

Le championnat 3x3 est lancé

Événementiel

- ↳ Les groupes de travail se mettent en place pour l'organisation de nos 2 grosses manifestations de fin de saison :
 - le tournoi international U17M de Saint-Dié : France, Russie, Egypte, Bulgarie du 12 au 16 juin
 - le tournoi 3x3 Open Plus de Gerardmer les 3 et 4 juillet.

Si vous voulez vous investir dans ces organisations n'hésitez pas à contacter le Comité des Vosges.

Les équipes de France U17F entraînée par le nancéien Julien Eggloff et U18F entraînée par le vosgien Arnaud Guppillotte seront en stage à Vittel du 25 mai au 1^{er} juin Thierry Lemonnier se rapproche des coachs pour créer un événement basket féminin durant cette période.

Conseil d'honneur

- ↳ Luc Valette propose de créer un conseil d'honneur au sein du Comité des Vosges. A l'image de ce qui existe au niveau de la FFBB et de la ligue Grand Est, le rôle du conseil d'honneur est d'accompagner le comité directeur dans sa prise de décision en apportant l'expérience d'anciens élus. C'est également une opportunité pour d'anciens élus qui ont beaucoup donné au Comité de rester au contact de l'évolution du basket dans les Vosges

Le bureau donne son accord à l'unanimité.

Gilles Grégori est chargé de préparer le nécessaire évolution des statuts pour la création du conseil d'honneur.

Assises de l'arbitrage

↪ Face au manque chronique du nombre d'arbitres et aux critiques incessantes concernant la prestation ou la non-désignation d'arbitres sur des rencontres, Luc Valette propose l'organisation d'assises départementales de l'arbitrage. Ces assises réuniraient les représentants des clubs et les arbitres sur une journée avec une présentation de la situation, l'organisation de tables rondes thématiques et la synthèse des tables rondes. Ces assises doivent déboucher sur des propositions d'action. Si les actions proposées vont au-delà des possibilités réglementaires actuelles, le Comité demandera des dérogations à la FFBB au titre de l'expérimentation.

**Le bureau donne son accord à l'unanimité.
Nous devons fixer une date qui soit compatible avec l'organisation des championnats et de la coupe.**

Notes eFFBB

• **Référents Licences Comité du 07/01/2020**

La FFBB a présenté aux représentants des Ligues et des Comités la nouvelle offre de licence et sa dématérialisation. L'équipe projet travaille actuellement pour que tout soit prêt pour le 15 mai 2020, de manière à lancer la saison 2020 – 2021 avec ces nouveaux processus. Pour mener à bien ces évolutions, il est impératif de constituer un réseau de ressources capables d'accompagner tous les acteurs dans l'appropriation de ces nouveautés. Une ou plusieurs ressources par structure seront intégrées à l'équipe projet avec un profil :

- Ressource bénévole ou salariée
- Maitrisant le processus actuel des licences (règlementation, FBI)

Ses Missions à réaliser

- Appropriation de la totalité de la nouvelle offre licence
- Appropriation des processus dématérialisés, dans FBI, de création, renouvellement et mutation
- Accompagnement des utilisateurs sur les nouvelles offres, les processus dématérialisés
- Assistance de premier niveau auprès des utilisateurs clubs
- Participation possible aux tests FBI des nouvelles fonctionnalités

Il bénéficiera d'un accompagnement

- Animation régulière par la FFBB via des audioconférences. La première fin janvier 2020
- Participation à une session dédiée (animation / formation / test) le 7 mars 2020
- Partage de l'ensemble de la documentation projet via TEAMS

En tant que Référent Licences, j'ai présenté à la réunion des Présidents en janvier 2020 le projet de la nouvelle offre de licences et de dématérialisation complète pour la prochaine saison.

J'ai participé à une audioconférence le 11 février qui a confirmé ces nouvelles dispositions. Je participerai le 7 mars à une formation sur la dématérialisation et l'enregistrement des nouvelles licences sur FBI

Une réunion d'informations à l'ensemble des clubs sera organisée en mai 2020

• **Rétroplanning AG Elective du 10 /01/2020**

- Etablir un retroplanning pour une bonne organisation de l'Assemblée Générale Electives
- Pour les CD/LR disposant d'un Règlement Intérieur : s'y référer afin de veiller au respect des modalités relatives aux élections Les organismes déconcentrés ayant un Règlement Intérieur doivent se référer à celui-ci, des délais pouvant être prévus en matière élective, ainsi que la constitution de Commission dédiée.

- Il apparaît opportun pour les CD/LR ne disposant pas de « Commission électorale » d'en créer une, composée de titulaires et suppléants, pour appréhender de manière efficiente l'organisation de l'Assemblée Générale Elective. Cette Commission doit se composer de membres désignés par le Comité Directeur qui ne doivent pas faire partie du Comité Directeur ni être candidats aux élections pour la désignation du Comité Directeur.
- Le rétroplanning de l'AG du CD88 a été élaboré en tenant compte des statuts votés en 2019 et du Règlement intérieur (voir annexe)

- **Projet Sportif fédéral du 12/01/2020**

Dans le cadre de la mise en place des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) des Fédérations, l'Agence Nationale du Sport (ANS) transfère vers celles-ci les propositions d'attribution, le suivi et le contrôle des aides financières au titre du PSF (ex-CNDS - actions) ; l'ANS conserve l'attribution, le suivi et le contrôle des aides financières liées à l'emploi (ex-CNDS – emploi). De fait, la FFBB doit se mettre immédiatement en capacité d'organiser l'instruction de l'ensemble des dossiers présentés par les Clubs, les Comités départementaux et les Ligues régionales.

Le Comité Directeur FFBB, réuni les 10 et 11 janvier, a acté les principes suivants :

- Les Clubs, les Comités départementaux et les Ligues régionales auront accès, vers fin février, à la plateforme <https://lecompteasso.associations.gouv.fr> leur permettant de construire leur dossier de demande d'aide financière au titre du PSF
- Les Clubs : Une fois déposés sur la plateforme, la FFBB fléchera les dossiers des clubs qui seront instruits par les Ligues régionales
- Les Comités départementaux
 - S'assureront auprès des clubs, de la prise en compte de ces nouvelles dispositions et de les inciter à présenter un dossier
 - Devront déposer leur dossier de demande d'aide financière au titre du PSF dans le même calendrier ; leur dossier sera instruit par la FFBB
- Les Ligues régionales
 - Devront déposer leur dossier de demande d'aide financière au titre du PSF dans le même calendrier ; leur dossier sera instruit par la FFBB
 - Seront en charge de l'instruction des dossiers des clubs. Pour cela, elles doivent identifier des ressources, personnes qui constitueront la commission régionale d'instruction des dossiers PSF, elle-même sous-commission de la commission fédérale d'instruction des dossiers PSF.
 - En ce sens, nous vous demandons de nous communiquer, au plus tard pour le 10 février 2020 le nom des personnes constituant cette commission régionale. Celle-ci comprendra : un représentant de chaque Comité (Gilles GREGORI pour le Comité des Vosges), un (ou des) membre(s) élu(e)(s) de la Ligue
 - Le Directeur Technique Régional participera aux travaux, ainsi qu'un opérationnel dédié. Ces deux personnes ne seront pas membres de la commission régionale
- La FFBB
 - Lors du Comité Directeur des 28 et 29 Février
 - Créera la commission fédérale d'instruction des dossiers PSF ; elle intégrera chaque commission régionale comme sous-commission
 - Communiquera le calendrier d'instruction des dossiers et les critères d'attribution des aides financières
 - Animera la commission fédérale et les sous-commissions d'instruction des dossiers PSF (rôle, formation aux critères d'attributions des aides financières, et au processus de traitement des dossiers)

Ce dispositif est une nouveauté ; il est fondamental que tous se l'approprient.

- **Open Plus Access 3x3 du 03/02/2020**

A partir de la saison 2019-2020, il est souhaité que chaque Comité Départemental organise un Open Plus Access, au minimum un mois avant la date de l'Open Plus auquel il est rattaché par la commission 3x3 FFBB. Cette organisation n'est pas obligatoire. S'il le souhaite, le Comité

Départemental pourra la confier à un club de son territoire, ou la confier à l'organisateur de l'Open Plus auquel il est rattaché.

Les catégories proposées aux Opens Plus Access doivent correspondre aux catégories de l'Open Plus.

- Le vainqueur d'un Open Plus Access est qualifié pour le tableau final de l'Open Plus auquel il est rattaché ;
- Le jour de l'Open Plus, chaque équipe doit présenter dans son effectif au moins deux joueurs présents dans l'effectif de l'équipe qualifiée lors de l'Open Plus Access.

Un Open Plus Access est un tournoi 3x3, devant obtenir son homologation, au même titre qu'un Open Start, n'imposant aucun cahier des charges à l'organisateur. La seule différence avec un Open Start est que le vainqueur de l'Open Plus Access se qualifie pour le tableau final de l'Open Plus auquel il est rattaché.

L'Open Plus auquel le comité est rattaché est celui qui se déroulera à Gérardmer en juillet. L'Open Plus Access sera celui traditionnellement organisé par le BCT à Contrexéville

- **Trophées Sport et Management du 14/02/2020**

Votre structure est engagée dans une démarche innovante qui met le sport au service de la performance sociale, pédagogique, digitale, économique ou stratégique. Afin de valoriser votre engagement, il est proposé de participer à la 7ème édition des Trophées Sport & Management organisés par TPS Conseil. Conçus autour de la dynamique du décloisonnement managérial entre Sport, Grandes Ecoles, Entreprises et Territoires, ces Trophées ont vocation à encourager et valoriser les initiatives managériales originales développées dans les structures sportives (clubs, CROS, ligues, fédérations...). Pour toute information complémentaire ou votre inscription, rendez-vous sur le site de TPS Conseil (date limite pour déposer votre dossier : 6 mars 2020).

- **Séminaire CTF développement**

Secrétariat Général

- Consultation à distance du Comité Directeur sur l'organisation de l'AG. Au vu des réponses, celle-ci se tiendra **le samedi 13 juin à partir de 10h00 à Saint Dié des Vosges**
- Demande du GET VOSGES de l'annulation de la pénalité financière pour retard de paiement. Au vu des éléments présentés par le Président et par le Secrétaire Général, le Bureau maintient uniquement l'application de la 1^{ère} pénalité sous réserve du règlement du 3^{ème} acompte avant le 15 mars

- **Pôle Compétitions**

- Accord de la Commission Médicale pour permettre aux arbitres d'officier sur 4 rencontres par week-end sans dépasser 2 rencontres par jour. Il est demandé aux arbitres un accord écrit à ne pas dépasser ce nombre de rencontres et de ne pas arbitrer d'autres rencontres pour lesquelles ils ne sont pas désignés. Un message va être adressé aux arbitres pour demander le retour de cet engagement
- Encadrement équipe de jeunes. Au vu d'une feuille eMarque d'une rencontre U15M dont le coach n'est pas majeur, je me suis rapproché du Service Juridique de la FFBB qui confirme que « *conformément à l'article 310 des Règlements Généraux de la FFBB « Les associations sportives ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de « jeunes », lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule une personne majeure licenciée pourra assurer cet encadrement. ».*

En conséquence, une équipe jeune et coachée par mineur doit obligatoirement disposer d'un adulte licencié pour l'encadrement. Les textes n'imposent pas que

l'adulte licencié encadrant soit nécessairement coach ni même installé sur le banc de touche : il doit accompagner et rester proche des jeunes à encadrer. Un licencié majeur et disposant d'une licence Dirigeant pourra assurer l'encadrement de l'équipe jeune.

Je vous rappelle néanmoins qu'en application de l'article 405.2 des Règlements Généraux, un licencié de 1ère famille Dirigeant ne pourra officier en tant que technicien. Ainsi, un licencié Dirigeant ne pourra être inscrit sur la feuille de marque que ce soit en tant que technicien ou assistant.

De plus, au regard de l'article 3.6 des Règlements Sportifs Généraux, le délégué de club peut également être mineur : « Ce délégué sera obligatoirement licencié au club recevant. Il ne pourra exercer aucune autre fonction et devra nécessairement être âgé de 16 ans révolus. »

Ainsi une feuille de marque de la catégorie U15 peut effectivement recenser uniquement des joueurs mineurs, y compris le délégué de club. La Commission Sportive peut désigner un représentant du Comité sur les rencontres et ainsi procéder à des contrôles ».

J'ai à nouveau questionné la FFBB en précisant « *qu'il n'est pas possible que le Comité des Vosges délègue à chaque rencontre de jeunes un membre pour s'assurer que la condition d'encadrement par un majeur est remplie. Dans le cas d'incidents et/ou réclamations, la Commission Sportive doit pouvoir être certaine que l'équipe de jeunes était correctement encadrée et doit pouvoir s'adresser à cet encadrant. De ce fait, comment peut-on contrôler cette situation ? L'arbitre doit-il l'indiquer au dos de la feuille et, si oui, dans quelle rubrique ? Doit-il également se faire présenter avant la rencontre cette personne majeure ? Doit-il contrôler si elle est licenciée ?* »
Le lundi 17 février, le Service Juridique de la FFBB m'a appelé pour me confirmer que, réglementairement, rien n'est prévu pour indiquer cet état de fait sur la feuille. Si le Comité est avisé de ce cas, il peut dépêcher un observateur sur la rencontre

- La 2^{ème} phase U17M a débuté le 8 février 2020. Les calendriers ont été diffusés le 28/01/2020. Pour rappel, seules 6 équipes participent à cette 2^{ème} phase. Une rencontre n'a pas pu se disputer à la date prévue. Par mail du 20 février, la Commission sportive prévient les 2 clubs que la rencontre pourra se disputer avant le début des matchs retour.
- Un quart de finale de Coupe des Vosges U18F ne s'est pas disputé. Au vu des éléments présentés, le Bureau refuse le report de ce match après la date de la rencontre et donne match perdu par forfait.
- Recours contre une faute technique : Le club cite notamment des vices de forme sur l'arbitrage. Aucune remarque n'a été inscrite sur la feuille. Pour rappel, un arbitre qui officie sur un match a les mêmes prérogatives qu'un arbitre officiellement désigné. Le Bureau refuse la demande d'annulation et maintient la pénalité financière
- Un club avise tardivement d'un match non joué car les jeunes sont partis en voyage scolaire. Le club conteste le match perdu par forfait. Le Bureau confirme la perte de ce match par forfait
- **Salles et terrains :**
Toujours pas de nouvelles concernant le CPO, D. Canet va prendre contact avec S. Deloy pour que cela soit fait impérativement pour le 31 mars.

Pôle développement

Mini-basket :

Rappel : Un rassemblement U11 « débutants » est proposé samedi 21 mars à Fernand David. Cette matinée est ouverte à celles ou ceux qui ne jouent pas beaucoup ou ont du « mal à s'exprimer » lors des rencontres grand terrain U 11. Les enfants pourront venir en équipe ou non, dans ce cas ils seront intégrés dans une équipe afin de pouvoir jouer. Les clubs peuvent profiter de cette occasion pour inviter de jeunes licenciés (U13, U15, U18) à officier lors des rencontres.

Challenge benjamin-e-s :

A Thaon, dimanche 8 février, s'est déroulée la finale départementale du challenge benjamin-e-s. Nous nous réjouissons d'avoir enregistré une participation plus forte que la saison passée malgré le nombre trop faible de filles et l'absence de représentant-e- de clubs pourtant engagés en championnat U13.

Garçons : 27 présents (17 l'an passé) :

- 1^{er} Varis Barthélémy GET Vosges 49 points
- 2^o Wade Marvi, Tetras 48 points
- 3^o Jelis Belaarbi BC Thermal 42 points

Filles : 9 participantes (5 la saison dernière)

- 1^{er} Paloma Lambert Val d'Ajol 35 points
- 2^o Appoline Neugnot EB Mirecourt 34 points
- 3^o Lola Pouginot BC Thermal 33 points

Ces six vosgiens défendront les couleurs du comité lors des finales "régionales" de Nancy le mercredi 25 mars.

L'après-midi a été consacrée à un tournoi 3X3 très apprécié par tous.

Chaque participant s'est vu offrir un t-shirt offert par le comité des Vosges ainsi que des bonbons par la Confiserie Bressaude.

Basket-féminin

Dans le cadre de la journée du basket féminin du GET Vosges, le comité a organisé un rassemblement U9 féminin le 1^o février.

La matinée a été consacrée à divers jeux, concours et matchs, dans une bonne ambiance.

Nous ne pouvons que regretter que seulement **16** filles (**4** clubs) soient présentes ce samedi matin. Pour rappel 38 demoiselles ont participé au tournoi des Rois de janvier dernier....

Deux autres journées du basket féminin sont organisées par l'EB Mirecourt le 15 mars et le BC Chavelot le 28 mars. Le comité des Vosges soutient ces actions de développement, de promotion du basket féminin. Les clubs doivent trouver les mots pour motiver leurs joueuses à participer à ces rassemblements tout comme pour les manifestations mises en place à l'occasion des 1/8 de finales de coupe de France u 18 F à Saint-Dié le 29 février et 1^o mars.

Centre Génération Basket

Deux centres Génération basket ont été organisés lors de ces vacances d'hiver dans le comité : l'un à Saint-Dié, l'autre au GET Vosges.

Ces deux manifestations ont rencontré un grand succès, permettant à de nombreux jeunes de découvrir le basket qui seront, peut-être de futurs licenciés.

Les clubs intéressés par les CGB, dotés de ballons et chasubles via les partenaires de la FFBB, peuvent prendre contact avec Gaëtan. (voir aussi sur le site du CD, rubrique Vivre Ensemble).

Pôle formation

La formation arbitre départemental est en cours depuis le 15 février, prochaines dates les 8 et 29 mars pour l'examen qui est programmé le 5 avril 2020.

La formation continue des arbitres : une demi-journée de formation se tiendra le 29 mars au gymnase de la poste à Thaon.

La formation des cadres : Daniel CANET se rendra à la réunion sur la réforme initiale des entraîneurs qui se tiendra le 6 avril à Tomblaine.

Formation des joueurs :

- Stage de préparation au TIC U13 samedi 22 et dimanche 23 février 2020. (Gymnase de la Poste à Capavenir Vosges pour les garçons et Salle Fernand David à Golbey pour les filles)
- TIC U13 Grand Est du 26 au 29 février 2020 à Troyes.
- Journée de détection pour les espoirs masculins nés en 2008 2009 le dimanche 22 mars 2020 à Capavenir Vosges
- Stage détection et perfectionnement filles du 14 au 16 avril 2020 à Capavenir Vosges Basketball (joueuses nées en 2008 2009 et 2010)
- Stage Espoirs U11 U12 garçons du 14 au 16 avril 2020 pour les joueurs retenus.
- TIC U11 le 3 mai 2020 à Vittel
- TIC U12 le 8 mai 2020 à Nancy

Formation des cadres :

- Séminaire CTF les 5 et 6 avril à Nancy sur la RFIT (Réforme de la Formation Initiale des Techniciens)
- Prochain présentiel « Initiateur » du 25 au 26 avril 2020 à Capavenir Vosges

Luc VALETTE



Gilles GREGORI

